

Edition du "REVEIL DU NORD" 118 bis, rue de Paris, LILLE

Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9<sup>e</sup>)

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX ROUBAIX

45, Rue de la Gare, 45

TOURCOING

2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Vers la fin du Jazz-Band?

MAURICE CHEVALIER nous dit...

LES Américains, en nous quittant après la guerre, nous avaient laissé un souvenir de leur passage, souvenir bruyant et joyeux, évocateur de leur ahurissante civilisation et de leur jeunesse de race.

Le jazz, toute la musique française, depuis dix ans, en a été secouée, toutes les chansons heurtées et scintillées d'une manière nouvelle et baléante, tous les orchestres artés et transformés par les instruments les plus hétéroclites, sifflets, klaxons, etc., toutes les danses agitées d'un rythme anarchique et hétéroclite, fox-trots, blues, charleston, black-bottoms, autant de produits du jazz, dont la fureur plus ou moins nêre ou exotique semblait devoir régner définitivement sur nos spectacles et nos dansings!

Grandeur et décadence du jazz

J'estime, me dit-il, que la musique du jazz commence à être un peu primée. Le public se lasse de tout, même des meilleures choses, à supposer que le jazz fût de celles-là. Il n'en faut pas trop médire, cependant, car si l'on a fini par abuser au point de nous en donner la nausée, il n'en est pas moins vrai que ces rythmes américains et nègres ont renoué notre vieille musique en lui infusant un sang et une vitalité nouvelle. Il est indéniable, quelque que soient les harmonies, les accords et surtout les désaccords du jazz, que cette musique, soit-disant de sauvages, est beaucoup plus savante qu'on ne croit, et qu'elle a en tout cas un mérite, celui d'une netteté et d'une entrain incomparables.

Un enfant ébouillanté a succombé à Bray-sur-Autois. Un pénible accident, qui a causé la mort d'un enfant, s'est produit dimanche soir, à Bray, rue Jean-Baptiste, Mme Léonide Michel, dont le mari est marchand forain, faisait bouillir sur sa cuisinière du chocolat au lait. Au moment où elle voulait retirer le liquide en ébullition, le récipient bascula et le contenu atteignit la figure et sur le corps d'un de ses enfants le jeune Vêry, âgé de 5 ans, qui se trouvait près d'elle.

La formule du vieux caf' conc' !... Pour ma part, ajoute Maurice Chevalier, je cherche à renouveler mon genre, en attendant un peu le côté yankee qui pouvait présenter aux yeux de certains, et comme la meilleure façon de faire du nouveau sous le soleil est encore de rechercher de l'ancien, l'en revient à la vieille formule française du "caf' conc'", qui fit la gloire de nos aînés et est certainement davantage dans notre tempérament national.

Pourquoi Yvonne Vallée renonce au Théâtre

Comme je demande au grand Maurice... la femme l'accompagnait et se fit entendre avec lui au cours de sa tournée, il me dit : Yvonne a renoncé au théâtre, et c'est la première fois depuis longtemps que je chante sans elle. La raison de cet abandon des planches est bien simple : elle estime qu'il est impossible de mener de front la vie d'artiste et celle de femme d'intérieur. Non point que ces deux fonctions de la vie sociale soient théoriquement incompatibles, mais parce que pour résister aux doubles fatigues de diriger sa maison et de passer chaque soirée au spectacle en faisant son humeur et en assistant par surcroît aux répétitions de l'après-midi, il faudrait être une sorte de phénomène de vigueur, un costaud femelle, une vraie Malabar...

Et c'est sur cette plateauté que Maurice Chevalier me quitte et rejoint le metteur en scène qui l'appelle. Voilà donc pourquoi nous ne verrons plus et n'entendrons plus la gracieuse Yvonne Vallée sur les planches. Elle adorait le théâtre, mais maintenant il y a... Maurice, et si la vie d'artiste n'est que celle du meilleur, il faut croire que la vie de petite bourgeoise n'est plus simplement et plus souvent encore du bon...

Quand au jazz, s'il quitte lui aussi les planches... nous ne le regretterons pas.

André LEMOINE.

Surtout n'oubliez pas de lire en 2<sup>e</sup> page notre nouveau feuilleton: Pour sauver la Reine

Le XVII<sup>e</sup> radio-concert du "Réveil du Nord"

Les Artistes qui y participeront

C'EST demain mercredi, 25 janvier, que sera diffusé à partir de 19 heures, par le Poste Radio P. T. T. Nord de Lille, le XVII<sup>e</sup> Radio-Concert offert aux auditeurs par notre journal. Cette addition promet d'être particulièrement attrayante.

Deux des artistes qui ont obtenu le plus de suffrages lors de notre Critérium Radiophonique ont bien voulu, en effet, nous prêter encore leur concours. On entendra donc :



M. Oscar FLAMEZ, accordéoniste virtuose, ex-chef du Club Accordéoniste Lillois, dans les œuvres qui leur ont valu leur succès.

Deux des artistes qui ont obtenu le plus de suffrages lors de notre Critérium Radiophonique ont bien voulu, en effet, nous prêter encore leur concours. On entendra donc : M<sup>lle</sup> Line Darlet, la fine diseuse de la Scala de Bordeaux et M. Oscar Flamez, accordéoniste virtuose, ex-chef du Club Accordéoniste Lillois, dans les œuvres qui leur ont valu leur succès.

Les chanteurs seront accompagnés comme de coutume par M<sup>lle</sup> Marthe Hayem, pianiste répétitrice de l'Opéra de Lille. Sans-filistes, à vos postes. Encore une belle soirée en perspective.

Un enfant ébouillanté a succombé à Bray-sur-Autois

Un pénible accident, qui a causé la mort d'un enfant, s'est produit dimanche soir, à Bray, rue Jean-Baptiste, Mme Léonide Michel, dont le mari est marchand forain, faisait bouillir sur sa cuisinière du chocolat au lait. Au moment où elle voulait retirer le liquide en ébullition, le récipient bascula et le contenu atteignit la figure et sur le corps d'un de ses enfants le jeune Vêry, âgé de 5 ans, qui se trouvait près d'elle.

Adieux à Joséphine

Il ne s'agit pas des adieux de Fontainebleau ni de celui qui fut impitoyable des Français. La Joséphine qui nous occupe n'a régné jusqu'à présent que sur les Folies-Bergères. Donc les trompettes de la renommée qui, en ce temps de publicité à outrance, sont plus soulevées pour que courent, ébranlent à tous les échos, artistiques et mondains, que Joséphine Baker nous quitte. Non qu'elle soit lasse de Paris ni qu'elle se sente un peu de l'âge, mais elle a décidé de partir pour un tour de monde. Elle a donc décidé de se marier, le séduisant Pepillo de lui préparer une grande tournée mondiale qui ne sera pas, espérons-le, le tour du monde en quatre-vingt jours.

Beaucoup moins fine que sa rivale, Florence Mills, qui chante d'instinct, elle s'emballa et dépendait bien devant le public à cause de son excentricité, voire de son caractère. Elle a donc décidé de se marier, le séduisant Pepillo de lui préparer une grande tournée mondiale qui ne sera pas, espérons-le, le tour du monde en quatre-vingt jours.

Comme Janus Joséphine Baker a deux visages. Et le second, celui qui se trouve, de l'autre côté, n'est pas le moins expressif. Il se contorsionne et parle à l'envi, qu'on dirait parfois qu'il va se débiter. Il lui a permis, en outre, de révéler à la France le Charleston car c'est lui qui nous a appris cette danse stupide. On peut dire, bref, qu'il est le visage inférieur, Joséphine doit être.

En quelques semaines, elle avait conquis Paris. Les music-halls se la disputèrent à coups de dollars, puis, les bolles de nuit, puis les firmes cinématographiques. D'une réputation mythique qui n'a d'égal que celle de Mistinguett, elle vit dans la même tournée tourner un film, paraître dans une fête de l'Infoliance, tenir le plateau de 9 heures à minuit au music-hall de la rue Richer et danser dans son cabaret de minuit à cinq heures du matin. Car Joséphine Baker avait un cabaret de nuit qui ne démentait pas. Le secret de la réussite était très simple. Chaque fois qu'elle venait à l'assaut, elle était accueillie avec enthousiasme et toutes les tables du champagne étaient servies et y avait une coupe. Après quoi elle faisait l'honneur de danser avec ceux qui avaient pu le plus de bouteilles. Le plus intéressant, c'est qu'elle n'a jamais manqué les additions de quatre chiffres éblouissants chez Joséphine. Avant de partir, elle a écrit une lettre à son héberger, au président, des Républicains, ne lui en a-t-elle pas donné un bon exemple.

Encore quelques temps et nous aurons pu entre les mains de Joséphine Baker, tout ce que nous devons à son pays.

André FACE

Le double crime du Marais de l'Épau à Valenciennes

Les Algériens auteurs de l'agression du 6 janvier seraient dans le Pas-de-Calais. De nombreux ses rafles ont été opérées

Valenciennes, 23. — Nous écrivions, hier que M. Hude, procureur de la République à Valenciennes, à la suite de multiples délits restés impunis et commis dans notre arrondissement, avait convoqué dans son cabinet tous les commissaires de police de son ressort, ainsi que M. le capitaine Pierron, commandant les brigades de gendarmerie de l'arrondissement, pour leur donner des instructions sévères et leur dire d'opérer de nombreuses rafles dans les milieux étrangers.

Ces vastes opérations ont eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi; elles ont causé une vive satisfaction parmi les habitants, et il faut espérer que ces rafles se renouveleront.

Les agressions du 6 janvier. Le 6 janvier, comme nous l'avons dit, deux ouvriers des Forges de Denain-Auzin, les sieurs Detiko et Dubois, domiciliés à Bruy-sur-Escout, étaient apostrophés par trois Algériens, qui tentèrent de les dévaliser.

Grâce à des passants, les deux ouvriers réussirent à tirer d'embarras et furent portés par la suite, aux autorités judiciaires, un signalement assez précis de leurs agresseurs.

Ceux-ci, qui auraient logé dans le quartier où furent assassinés les malheureux Debierre et Polz, auraient été aperçus à Oignies (Pas-de-Calais), village qui compte plus d'éléments étrangers que de Français.

LES RAFLES Valenciennes

Lundi matin, toute la police valenciennoise était mobilisée; après avoir reçu des instructions sévères, gradés et agents se rendirent dans tous les quartiers de la ville et visitèrent les milieux fréquentés par les étrangers.

Plus de cent individus furent amenés au commissariat central. On vérifia leur identité, et certains d'entre eux seront poursuivis pour avoir omis de faire leur déclaration d'étranger; de autres, réels auteurs de délits, ont été omis d'inscrire sur leur registre de locuteurs ces individus.

A Anzin

A Anzin, la police municipale et les gendarmes, sous les ordres de M. Raouil, commissaire de police, et Lagniez, sous-préfet, mandant la brigade d'Anzin, ont visité, dimanche, à partir de 21 heures, les établissements publics, notamment dans le quartier de la Basse-Borne. Environ cent cinquante étrangers ont été fouillés, interrogés. Plusieurs de ces individus ont été réprimandés au Parquet. Ce sont les sieurs Hamadène et Ben Silman, 25 ans, usiniers; Mohammed ben Banderjela, 37 ans, maraîcher; porteurs chacun d'un coup de poing américain; Lamara (habitant Ben Dahman, 28 ans, manoeuvre; Azoumme Runkman, 27 ans, manoeuvre; Lamara Mouloud ben Mohamed, 27 ans, arboriste; Yalin; Estaid, 27 ans, accrocheur, chacun porteur d'un rasoir.

Une visite à l'Escout-et-Meuse

A 13 heures, lundi, MM. Hude, procureur de la République, Franqueville, juge d'instruction, Berry, juge suppléant; le capitaine de gendarmerie Pierron, commandant les brigades de gendarmerie de l'arrondissement; Rigot, inspecteur de la Brigade Mobile, et Raouil, commissaire de police à Anzin, ont assisté à une opération de fil-trage des ouvriers algériens et marocains occupés aux usines de l'Escout-et-Meuse.

288 d'entre eux détournés dans un bureau de l'usine devant ces messieurs et assis devant les nommés Detiko, Dubois et Strehelle, qui, comme nous le disons plus haut, furent assaillis le 6 janvier sur le bord de la rue droite de l'Escout par trois Algériens. Aucun d'eux ne fut trouvé porteur d'une arme prohibée; aucun ne fut reconnu comme étant l'un des trois suspects.

Petits éleveurs Amateurs de belles volailles

N'oubliez pas que c'est les 28, 29 et 30 janvier que se tiendra au Palais-Rameau, la magnifique exposition organisée par l'importante Société « LA BASSE COUR FAMILIALE ».

N'oubliez pas non plus que le « Réveil du Nord » a doté cette exposition de 2.000 francs de prix en espèces, d'une superbe coupe, ainsi que de nombreuses médailles et bréloques. Plus de 1.500 sujets y seront exposés, en isolés, trios et parquets. N'oubliez pas d'aller les admirer.

Lire en 5<sup>e</sup> page : Notre Chronique Agricole : Le développement des Coopératives agricoles; La Basse-Cour; Le Poulet de chair à la ferme; Comment utiliser nos produits; Echos et Informations.

Une sanglante tragédie passionnelle à Vendin-le-Vieil

Un Portugais a tué d'un coup de revolver un de ses compatriotes qui lui avait enlevé sa femme. Le meurtrier a été arrêté

Le « Réveil du Nord » a été le seul à annoncer, lundi matin, qu'un crime avait été commis à Vendin-le-Vieil, dans la soirée de samedi.

Il s'agit d'un drame passionnel, au cours duquel un brave ouvrier portugais abattit d'un coup de revolver un de ses compatriotes qui lui avait enlevé sa femme, une tourterelle de la réputation des plus détestables, quoique mère de famille.

Après l'arrestation de Soudy, l'« Homme à la Carabine » allait en succéder un autre, non moins intéressante. Trois jours plus tard, les fillets de la police se refermaient sur Carouy, l'assassin de Thialis, à Lozère, petite localité du canton de Palaiseau, dans la banlieue Sud de Paris. C'est par une indiscrétion de la sœur du bandit que la Sûreté avait été tenue au courant des allées et venues du redoutable mafial teur.

Une surveillance toute particulière avait été exercée depuis quelques jours dans la région de Palaiseau. Le 3 avril au matin, M. Jouin croyait reconnaître Carouy dans un cycliste qui passait à vive allure, sur la route de Palaiseau. Le magistrat n'avait pas d'automobile à sa disposition. Il ne pouvait donc poursuivre le bandit et un autre moins l'appréhender. Il avertit cependant les brigades de gendarmerie des environs et requit une voiture.

Dans les mailles du filet. La journée passa. Vers le soir, M. Jouin et ses inspecteurs se trouvaient à nouveau en automobile cette fois, dans les environs de la Croix de Berzy. Quand ils virent venir Carouy sur une route vicieuse, il était à bicyclette. Un détail se séparait de l'homme à prendre. Un mince de ne rien voir, mais se gardèrent bien de le perdre de vue.

Carouy se pencha au guichet pour demander l'heure du premier train pour Paris qu'il n'avait pas. M. Jouin bondit sur lui et lui rebattit le collet du veston sur les épaules. Le bandit fit un brusque mouvement pour se dégager. Trop tard ! Il était déjà maintenu solidement par quatre poignes vigoureuses et mis dans l'impossibilité de nuire. On le touilla. La précaution n'était pas inutile. Carouy était porteur de deux brownings chargés.

La nouvelle s'était vite propagée. Les habitants qui avaient appris l'arrestation du bandit arrivaient en foule. Les inspecteurs eurent toutes les peines du monde à empêcher qu'il ne fut lynché sur place. Ligotté Carouy fut placé dans l'automobile de la police et en route pour Paris.

Poison inoffensif ! Durant tout le trajet de Lozère à Paris, le malfaiteur ne proféra pas une parole. Il se montra plus loquace en arrivant à la Sûreté. Ses liens — bien serrés comme l'on pense — le faisaient souffrir. Il se plaignit. On le lui desserra. Le bandit tira alors de sa ceinture une bouteille qui lui avala précipitamment. Ça y est ! Roulé ! cria-t-il triomphant aux inspecteurs. Je viens de prendre du cyanure. La mort ne me fait pas peur ! On se précipita sur le prisonnier et on essaya de lui faire rendre la boulette. Trop tard ! Elle était avalée. Immédiatement appelé un docteur vint donner ses soins à Carouy. Cruelle déception du bandit, quand le praticien, souriant, déclara : « Ce ne sera pas grave. Il s'est simplement purgé ! En effet, bien qu'ayant avalé un morceau de gant avec la boulette, Carouy ne présentait aucun symptôme d'empoisonnement. Le malfaiteur avait été « roulé ». Au lieu de

Le double crime du Marais de l'Épau à Valenciennes

Les Algériens auteurs de l'agression du 6 janvier seraient dans le Pas-de-Calais. De nombreux ses rafles ont été opérées

Valenciennes, 23. — Nous écrivions, hier que M. Hude, procureur de la République à Valenciennes, à la suite de multiples délits restés impunis et commis dans notre arrondissement, avait convoqué dans son cabinet tous les commissaires de police de son ressort, ainsi que M. le capitaine Pierron, commandant les brigades de gendarmerie de l'arrondissement, pour leur donner des instructions sévères et leur dire d'opérer de nombreuses rafles dans les milieux étrangers.

Ces vastes opérations ont eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi; elles ont causé une vive satisfaction parmi les habitants, et il faut espérer que ces rafles se renouveleront.

Les agressions du 6 janvier. Le 6 janvier, comme nous l'avons dit, deux ouvriers des Forges de Denain-Auzin, les sieurs Detiko et Dubois, domiciliés à Bruy-sur-Escout, étaient apostrophés par trois Algériens, qui tentèrent de les dévaliser.

Grâce à des passants, les deux ouvriers réussirent à tirer d'embarras et furent portés par la suite, aux autorités judiciaires, un signalement assez précis de leurs agresseurs.

Ceux-ci, qui auraient logé dans le quartier où furent assassinés les malheureux Debierre et Polz, auraient été aperçus à Oignies (Pas-de-Calais), village qui compte plus d'éléments étrangers que de Français.

LES RAFLES Valenciennes

Lundi matin, toute la police valenciennoise était mobilisée; après avoir reçu des instructions sévères, gradés et agents se rendirent dans tous les quartiers de la ville et visitèrent les milieux fréquentés par les étrangers.

Plus de cent individus furent amenés au commissariat central. On vérifia leur identité, et certains d'entre eux seront poursuivis pour avoir omis de faire leur déclaration d'étranger; de autres, réels auteurs de délits, ont été omis d'inscrire sur leur registre de locuteurs ces individus.

A Anzin

A Anzin, la police municipale et les gendarmes, sous les ordres de M. Raouil, commissaire de police, et Lagniez, sous-préfet, mandant la brigade d'Anzin, ont visité, dimanche, à partir de 21 heures, les établissements publics, notamment dans le quartier de la Basse-Borne. Environ cent cinquante étrangers ont été fouillés, interrogés. Plusieurs de ces individus ont été réprimandés au Parquet. Ce sont les sieurs Hamadène et Ben Silman, 25 ans, usiniers; Mohammed ben Banderjela, 37 ans, maraîcher; porteurs chacun d'un coup de poing américain; Lamara (habitant Ben Dahman, 28 ans, manoeuvre; Azoumme Runkman, 27 ans, manoeuvre; Lamara Mouloud ben Mohamed, 27 ans, arboriste; Yalin; Estaid, 27 ans, accrocheur, chacun porteur d'un rasoir.

Une visite à l'Escout-et-Meuse

A 13 heures, lundi, MM. Hude, procureur de la République, Franqueville, juge d'instruction, Berry, juge suppléant; le capitaine de gendarmerie Pierron, commandant les brigades de gendarmerie de l'arrondissement; Rigot, inspecteur de la Brigade Mobile, et Raouil, commissaire de police à Anzin, ont assisté à une opération de fil-trage des ouvriers algériens et marocains occupés aux usines de l'Escout-et-Meuse.

288 d'entre eux détournés dans un bureau de l'usine devant ces messieurs et assis devant les nommés Detiko, Dubois et Strehelle, qui, comme nous le disons plus haut, furent assaillis le 6 janvier sur le bord de la rue droite de l'Escout par trois Algériens. Aucun d'eux ne fut trouvé porteur d'une arme prohibée; aucun ne fut reconnu comme étant l'un des trois suspects.

Petits éleveurs Amateurs de belles volailles

N'oubliez pas que c'est les 28, 29 et 30 janvier que se tiendra au Palais-Rameau, la magnifique exposition organisée par l'importante Société « LA BASSE COUR FAMILIALE ».

N'oubliez pas non plus que le « Réveil du Nord » a doté cette exposition de 2.000 francs de prix en espèces, d'une superbe coupe, ainsi que de nombreuses médailles et bréloques. Plus de 1.500 sujets y seront exposés, en isolés, trios et parquets. N'oubliez pas d'aller les admirer.

Lire en 5<sup>e</sup> page : Notre Chronique Agricole : Le développement des Coopératives agricoles; La Basse-Cour; Le Poulet de chair à la ferme; Comment utiliser nos produits; Echos et Informations.

Une sanglante tragédie passionnelle à Vendin-le-Vieil

Un Portugais a tué d'un coup de revolver un de ses compatriotes qui lui avait enlevé sa femme. Le meurtrier a été arrêté

Le « Réveil du Nord » a été le seul à annoncer, lundi matin, qu'un crime avait été commis à Vendin-le-Vieil, dans la soirée de samedi.

Il s'agit d'un drame passionnel, au cours duquel un brave ouvrier portugais abattit d'un coup de revolver un de ses compatriotes qui lui avait enlevé sa femme, une tourterelle de la réputation des plus détestables, quoique mère de famille.

Après l'arrestation de Soudy, l'« Homme à la Carabine » allait en succéder un autre, non moins intéressante. Trois jours plus tard, les fillets de la police se refermaient sur Carouy, l'assassin de Thialis, à Lozère, petite localité du canton de Palaiseau, dans la banlieue Sud de Paris. C'est par une indiscrétion de la sœur du bandit que la Sûreté avait été tenue au courant des allées et venues du redoutable mafial teur.

Une surveillance toute particulière avait été exercée depuis quelques jours dans la région de Palaiseau. Le 3 avril au matin, M. Jouin croyait reconnaître Carouy dans un cycliste qui passait à vive allure, sur la route de Palaiseau. Le magistrat n'avait pas d'automobile à sa disposition. Il ne pouvait donc poursuivre le bandit et un autre moins l'appréhender. Il avertit cependant les brigades de gendarmerie des environs et requit une voiture.

Dans les mailles du filet. La journée passa. Vers le soir, M. Jouin et ses inspecteurs se trouvaient à nouveau en automobile cette fois, dans les environs de la Croix de Berzy. Quand ils virent venir Carouy sur une route vicieuse, il était à bicyclette. Un détail se séparait de l'homme à prendre. Un mince de ne rien voir, mais se gardèrent bien de le perdre de vue.

Carouy se pencha au guichet pour demander l'heure du premier train pour Paris qu'il n'avait pas. M. Jouin bondit sur lui et lui rebattit le collet du veston sur les épaules. Le bandit fit un brusque mouvement pour se dégager. Trop tard ! Il était déjà maintenu solidement par quatre poignes vigoureuses et mis dans l'impossibilité de nuire. On le touilla. La précaution n'était pas inutile. Carouy était porteur de deux brownings chargés.

La nouvelle s'était vite propagée. Les habitants qui avaient appris l'arrestation du bandit arrivaient en foule. Les inspecteurs eurent toutes les peines du monde à empêcher qu'il ne fut lynché sur place. Ligotté Carouy fut placé dans l'automobile de la police et en route pour Paris.

Poison inoffensif ! Durant tout le trajet de Lozère à Paris, le malfaiteur ne proféra pas une parole. Il se montra plus loquace en arrivant à la Sûreté. Ses liens — bien serrés comme l'on pense — le faisaient souffrir. Il se plaignit. On le lui desserra. Le bandit tira alors de sa ceinture une bouteille qui lui avala précipitamment. Ça y est ! Roulé ! cria-t-il triomphant aux inspecteurs. Je viens de prendre du cyanure. La mort ne me fait pas peur ! On se précipita sur le prisonnier et on essaya de lui faire rendre la boulette. Trop tard ! Elle était avalée. Immédiatement appelé un docteur vint donner ses soins à Carouy. Cruelle déception du bandit, quand le praticien, souriant, déclara : « Ce ne sera pas grave. Il s'est simplement purgé ! En effet, bien qu'ayant avalé un morceau de gant avec la boulette, Carouy ne présentait aucun symptôme d'empoisonnement. Le malfaiteur avait été « roulé ». Au lieu de

Souvenirs de la bande à Bonnot. Après les attentats multiples de la Bande à Bonnot, l'émotion en France fut portée à son comble. On voyait partout les bandits, on se les trouvait dans la rue. Le 26 mars pourant, M. Jouin et ses agents réussirent à appréhender, à Bercy-Plage, Soudy, l'homme à la carabine, d'être transféré à Paris; le bandit tenait de s'empoisonner il en fut empêché à temps. Aux policiers qui l'interrogeaient, Soudy déclara : « Maintenant je puis mourir, il y a d'autres qui mourront avant moi ! L'énigmatique prophète avait, hélas, sa raison.

Après Soudy... Carouy sous les verrous

Après l'arrestation de Soudy, l'« Homme à la Carabine » allait en succéder un autre, non moins intéressante. Trois jours plus tard, les fillets de la police se refermaient sur Carouy, l'assassin de Thialis, à Lozère, petite localité du canton de Palaiseau, dans la banlieue Sud de Paris. C'est par une indiscrétion de la sœur du bandit que la Sûreté avait été tenue au courant des allées et venues du redoutable mafial teur.

Une surveillance toute particulière avait été exercée depuis quelques jours dans la région de Palaiseau. Le 3 avril au matin, M. Jouin croyait reconnaître Carouy dans un cycliste qui passait à vive allure, sur la route de Palaiseau. Le magistrat n'avait pas d'automobile à sa disposition. Il ne pouvait donc poursuivre le bandit et un autre moins l'appréhender. Il avertit cependant les brigades de gendarmerie des environs et requit une voiture.

Dans les mailles du filet. La journée passa. Vers le soir, M. Jouin et ses inspecteurs se trouvaient à nouveau en automobile cette fois, dans les environs de la Croix de Berzy. Quand ils virent venir Carouy sur une route vicieuse, il était à bicyclette. Un détail se séparait de l'homme à prendre. Un mince de ne rien voir, mais se gardèrent bien de le perdre de vue.

Carouy se pencha au guichet pour demander l'heure du premier train pour Paris qu'il n'avait pas. M. Jouin bondit sur lui et lui rebattit le collet du veston sur les épaules. Le bandit fit un brusque mouvement pour se dégager. Trop tard ! Il était déjà maintenu solidement par quatre poignes vigoureuses et mis dans l'impossibilité de nuire. On le touilla. La précaution n'était pas inutile. Carouy était porteur de deux brownings chargés.

La nouvelle s'était vite propagée. Les habitants qui avaient appris l'arrestation du bandit arrivaient en foule. Les inspecteurs eurent toutes les peines du monde à empêcher qu'il ne fut lynché sur place. Ligotté Carouy fut placé dans l'automobile de la police et en route pour Paris.

Poison inoffensif ! Durant tout le trajet de Lozère à Paris, le malfaiteur ne proféra pas une parole. Il se montra plus loquace en arrivant à la Sûreté. Ses liens — bien serrés comme l'on pense — le faisaient souffrir. Il se plaignit. On le lui desserra. Le bandit tira alors de sa ceinture une bouteille qui lui avala précipitamment. Ça y est ! Roulé ! cria-t-il triomphant aux inspecteurs. Je viens de prendre du cyanure. La mort ne me fait pas peur ! On se précipita sur le prisonnier et on essaya de lui faire rendre la boulette. Trop tard ! Elle était avalée. Immédiatement appelé un docteur vint donner ses soins à Carouy. Cruelle déception du bandit, quand le praticien, souriant, déclara : « Ce ne sera pas grave. Il s'est simplement purgé ! En effet, bien qu'ayant avalé un morceau de gant avec la boulette, Carouy ne présentait aucun symptôme d'empoisonnement. Le malfaiteur avait été « roulé ». Au lieu de

Après les attentats multiples de la Bande à Bonnot, l'émotion en France fut portée à son comble. On voyait partout les bandits, on se les trouvait dans la rue. Le 26 mars pourant, M. Jouin et ses agents réussirent à appréhender, à Bercy-Plage, Soudy, l'homme à la carabine, d'être transféré à Paris; le bandit tenait de s'empoisonner il en fut empêché à temps. Aux policiers qui l'interrogeaient, Soudy déclara : « Maintenant je puis mourir, il y a d'autres qui mourront avant moi ! L'énigmatique prophète avait, hélas, sa raison.

Après l'arrestation de Soudy, l'« Homme à la Carabine » allait en succéder un autre, non moins intéressante. Trois jours plus tard, les fillets de la police se refermaient sur Carouy, l'assassin de Thialis, à Lozère, petite localité du canton de Palaiseau, dans la banlieue Sud de Paris. C'est par une indiscrétion de la sœur du bandit que la Sûreté avait été tenue au courant des allées et venues du redoutable mafial teur.

Une surveillance toute particulière avait été exercée depuis quelques jours dans la région de Palaiseau. Le 3 avril au matin, M. Jouin croyait reconnaître Carouy dans un cycliste qui passait à vive allure, sur la route de Palaiseau. Le magistrat n'avait pas d'automobile à sa disposition. Il ne pouvait donc poursuivre le bandit et un autre moins l'appréhender. Il avertit cependant les brigades de gendarmerie des environs et requit une voiture.

Dans les mailles du filet. La journée passa. Vers le soir, M. Jouin et ses inspecteurs se trouvaient à nouveau en automobile cette fois, dans les environs de la Croix de Berzy. Quand ils virent venir Carouy sur une route vicieuse, il était à bicyclette. Un détail se séparait de l'homme à prendre. Un mince de ne rien voir, mais se gardèrent bien de le perdre de vue.

Carouy se pencha au guichet pour demander l'heure du premier train pour Paris qu'il n'avait pas. M. Jouin bondit sur lui et lui rebattit le collet du veston sur les épaules. Le bandit fit un brusque mouvement pour se dégager. Trop tard ! Il était déjà maintenu solidement par quatre poignes vigoureuses et mis dans l'impossibilité de nuire. On le touilla. La précaution n'était pas inutile. Carouy était porteur de deux brownings chargés.

La nouvelle s'était vite propagée. Les habitants qui avaient appris l'arrestation du bandit arrivaient en foule. Les inspecteurs eurent toutes les peines du monde à empêcher qu'il ne fut lynché sur place. Ligotté Carouy fut placé dans l'automobile de la police et en route pour Paris.

Poison inoffensif ! Durant tout le trajet de Lozère à Paris, le malfaiteur ne proféra pas une parole. Il se montra plus loquace en arrivant à la Sûreté. Ses liens — bien serrés comme l'on pense — le faisaient souffrir. Il se plaignit. On le lui desserra. Le bandit tira alors de sa ceinture une bouteille qui lui avala précipitamment. Ça y est ! Roulé ! cria-t-il triomphant aux inspecteurs. Je viens de prendre du cyanure. La mort ne me fait pas peur ! On se précipita sur le prisonnier et on essaya de lui faire rendre la boulette. Trop tard ! Elle était avalée. Immédiatement appelé un docteur vint donner ses soins à Carouy. Cruelle déception du bandit, quand le praticien, souriant, déclara : « Ce ne sera pas grave. Il s'est simplement purgé ! En effet, bien qu'ayant avalé un morceau de gant avec la boulette, Carouy ne présentait aucun symptôme d'empoisonnement. Le malfaiteur avait été « roulé ». Au lieu de

Après les attentats multiples de la Bande à Bonnot, l'émotion en France fut portée à son comble. On voyait partout les bandits, on se les trouvait dans la rue. Le 26 mars pourant, M. Jouin et ses agents réussirent à appréhender, à Bercy-Plage, Soudy, l'homme à la carabine, d'être transféré à Paris; le bandit tenait de s'empoisonner il en fut empêché à temps. Aux policiers qui l'interrogeaient, Soudy déclara : « Maintenant je puis mourir, il y a d'autres qui mourront avant moi ! L'énigmatique prophète avait, hélas, sa raison.

Après l'arrestation de Soudy, l'« Homme à la Carabine » allait en succéder un autre, non moins intéressante. Trois jours plus tard, les fillets de la police se refermaient sur Carouy, l'assassin de Thialis, à Lozère, petite localité